

République Française
Département : ARIEGE
Arrondissement : Pamiers
ROQUEFIXADE - Commune

Séance du vendredi 10 avril 2026

Délibération N° DE_016_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10
Date de la convocation : 04/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix avril deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de Michel Sabatier.

Présents : Michel Sabatier, Marc Vallve, Jean-Barthélémy Maris, Dominique Dumons, Céline SOULETIE - AUTHIÉ, Chantal FABRE, Richard BOESPFLUG, Pauline LEVENARD, Florence TOUBERT, Benoit JOLIBERT

Représentés :

Absents et Excusés : Laetitia BOSSUET

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Richard BOESPFLUG est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Proposition d'une liste de contribuables en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application de l'article 1650 du Code général des Impôts, une Commission Communales des Impôts Directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée du Maire ou de son adjoint délégué, président de la commission, ainsi que de commissaires titulaires et suppléants désignés par le Directeur départemental des finances publiques à partir d'une liste de contribuables proposées par le Conseil Municipal.

Pour les communes de moins de 2 000 habitants, cette liste doit comporter :

- 12 noms pour les commissaires titulaires ;
- 12 noms pour les commissaires suppléants ; soit une liste de 24 contribuables.

Les personnes proposées doivent remplir les conditions prévues par l'article 1650 du Code général des impôts, notamment :

- Être âgées d'au moins 18 ans ;
- Être de nationalité française ou ressortissantes d'un État membre de l'Union Européenne ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Être inscrites aux rôles des impositions directes locales dans la commune ;
- Être familiarisées avec les circonstances locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE

Date de transmission de l'acte: 15/05/2026

Date de reception de l'AR: 26/05/2026

009-210902490-DE_016_2026-DE

AGEDI

- **D'approuver** la liste des 24 contribuables proposée en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à transmettre cette liste à la Direction Départementale des Finances Publiques.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michel Sabatier
Président de séance

Richard BOESPFLUG
Secrétaire de séance

